



Droit en Liberté

N°65 – Spécial PRUD'HOMMES

Octobre 2015 - Spécial Prud'hommes- Bulletin édité par le Collectif confédéral DLAJ

Flash info PRUD'HOMMES - Spécial loi MACRON

La mise en application de la loi Macron, notamment la partie sur la prud'homie, suscite beaucoup de questionnements de la part des conseillers dans les CPH, ainsi que chez les militants CGT dans les UL et UD.

Des greffiers, ou autres personnels de justice, prétendent avoir la connaissance exacte de ce qui doit s'appliquer à partir de maintenant. Or, si des articles de la loi sont applicables dès la publication de la loi, l'essentiel est soumis à décrets qui s'étalent dans le temps. Pour l'heure aucun d'eux n'est encore sorti ! Tout ce qui circule ne sont que des **projets** de décrets...

Face à cette situation DLAJ confédéral a sorti un Droit en Liberté spécial prud'hommes avec pour objet de pointer les articles de la loi d'application immédiate, notamment le Bureau de Conciliation et d'Orientation.

Pour la CGT, il s'agit très clairement d'engager une action « syndicale » dans une démarche unitaire, pour refuser la mise en place immédiate de procédures que toutes les organisations syndicales et le patronat avaient déjà rejetées lors des consultations sur le projet de loi.

Pour les autres domaines, il en va de même !

La bataille actuelle est engagée pour que les décrets ne puissent nuire à la prud'homie, son oralité et sa parité !

Nous ne sommes pas dans une démarche d'explication d'articles de loi que l'on doit intégrer dans le quotidien des juges prud'hommes, **nous sommes dans un combat syndical**. Il se mène actuellement dans les réunions avec les ministères du Travail et de la Justice.

En effet, il y a une interaction entre les lois sur la suppression des élections prud'homales (17 décembre 2014) et la loi Macron sur la partie Travail : *la formation, la déontologie...*

Le groupe confédéral prud'hommes s'est réuni le 25 septembre, avec la participation de Prudis, pour apporter des réponses aux multiples interpellations des conseillers.

Il en ressort :

- 1) Qu'afin d'éviter les confusions, **aucun document** émanant des ministères, **qui n'est pas un texte définitif, ne sera transmis.**
- 2) **Des Droits en Libertés seront envoyés** régulièrement afin d'informer tous les militants au fur et à mesure des discussions et aider à la préparation des AG de rentrée.
- 3) Impulser dans toutes les UD et CPH des **réunions préparatoires aux Assemblées Générales de rentrée**, avec comme ordre du jour principal : La loi Macron.
- 4) L'organisation d'une **journée confédérale le vendredi 4 décembre** à Montreuil, sur les enjeux de la Prud'homie en lien avec les dispositions législatives récentes.